



EXPERT QUI BLOQUE TOUT

Par anto

bonjour

j'ai eu un accident assez léger (un pare choc abîmé sur 5 cm et 1 radiateur à changer et des trucs en plastique) il y a de ça 3 mois un expert et passer une 1^{er} fois
puis j'ai changé de garage au vu de comment ça se passe dans le 1^{er} et j'ai fait commencer des travaux sachant que l'expertise détaille les travaux à effectuer seulement l'expert et passe les voir pour leur dire d'arrêter les travaux sans aucune explication mais surtout l'expert s'emballe avoir une dent contre moi depuis le début

alors y a-t-il un moyen de s'en sortir avec un expert qui veut tout faire pour me nuire ou j'ai plus qu'à abandonner mon véhicule dans l'état et perdre 20 000 ?

de plus je n'ai eu aucune réponse de mon assurance depuis 3 mois donc je voulais faire réparer mon véhicule mais frais mais même ça impossible ...

d'ailleurs comment se passe-t-il si l'assurance ne donne aucune réponse sur la prise en charge il peuvent ne pas m'indemniser par leur silence éternel ou y a-t-il un recours ?

Par Floch6768

bonjour

accident en droit ou en tort?

Avez-vous copie du rapport d'expert?

Par anto

bonjour

j'ai eu un accident seul, dérapage dans un fossé

j'ai une copie d'expertise faite dans le 1^{er} garage mais au second quand il est passé il n'a rien regardé juste venu pour leur dire de tout arrêter et d'attendre sont feux verts bref je ne comprend rien surtout qu'il s'agit d'un vrai garage sous enseigne

Par Floch6768

bonjour

Connaissez-vous la raison pour laquelle l'expert a fait arrêter les travaux de remise en état? Dans la négative LRAR lui demandant le pourquoi.

Il vous est toujours possible de faire une contre-expertise à vos frais pour élucider cet arrêt

Par anto

Bonjour

Non aucune explication donnée ni à moi ni à mon mécanicien l'expert n'a même pas vu mon véhicule il a fait 30 km juste pour dire d'arrêter de faire des travaux alors que initialement il devait faire un rapport avec lui

J'ai envoyé un message sur la plateforme de l'expertise j'attends leur réponse

Mais j'ai des soupçons qu'il soie de mèche avec le 1^{er} garage qui voulait me faire racketter et qu'il y est vengeance maintenant

D'où ma question de savoir si j'avais un recours face à un abus de pouvoir mais du coup à part une contre expertise à frais y a rien d'autre

Par Floch6768

bonjour

Un expert a un devoir de neutralité:

- Il examine le véhicule et détermine les dommages correspondants à la déclaration causés par un tiers ou par une fausse manœuvre de votre part
- il établit son rapport qu'il transmet à son mandant
- l'assureur doit vous régler en fonction des garanties de votre contrat ou de votre degré de responsabilité mais vous n'avez aucune obligation de réparations

Il peut arriver que le réparateur suspende la remise en état s'il constate une aggravation non visible avant démontage. L'expert refait alors un nouveau passage et complète son rapport

Si rien ne bouge réclamez l'indemnisation à votre assureur

Par anto

Bonjour

Seulement là il n'a même pas vu mon véhicule il a juste dit d'arrêter les travaux

Par yapasdequoi

Si le garagiste fait les réparations, l'expert ne peut plus expertiser !
Donc soit vous attendez qu'il fasse son expertise, soit vous faites les travaux à vos frais.
Vous avez le choix.

Par anto

Y a déjà eu une expertise dans un 1er garage puis je les transfère dans un autre vu comment ça se passe
Seulement il devait venir pour faire une nouvelle expertise mais en fait non il est juste venu bloquer l'avance des travaux disant qu'il devait attendre maintenant sont autorisations

Mais du coup à se que je comprends je vais être obligé de payer à frais au final je paye une assurance pour rien ...
un expert peut donc tout bloquer au final la justice et que du côté de l'expert qui fait la météo
Et en plus je vais devoir trouver un 3ème garage au final je comprend ceux qui roulent sans assurance c'est une dépense inutile

Par yapasdequoi

Vous pouvez limiter votre contrat au minimum obligatoire. Une assurance "tout risque" est souvent inutile.

Par anto

Je vois ça mais seulement comment se fait-il que les assurances n'ont aucune obligation on paye mais eux en retour non aucune obligation si je comprends bien pourquoi y a-t-il une exception pour les assurances car quand on signe un contrat en tant que mortel on nous impose d'appliquer les engagements

Par yapasdequoi

Relisez votre contrat. Les obligations de l'assureur y sont indiquées.
Vous pouvez aussi saisir le médiateur de l'assurance.

Par anto

bah du coup si j'ai aucun moyen de pression pour faire appliquer les garanties le contrat est nul du coup

Par yapasdequoi

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de l'assurance.

Par Floch6768

bonjour

l'expert est intervenu dans le cadre de votre assurance Tous risques. Il a déposé son rapport dont vous avez eu copie. L'assureur aurait déjà dû vous indemniser franchise déduite.

Avant de saisir le médiateur par LRAR vous demandez à votre assureur le règlement de votre sinistre.

Revenez sur le forum nous indiquer la réponse qui pourrait vous aider dans la saisie du médiateur

Par anto

Ok merci pour votre réponse je vais faire sa